



Perçu a tort pole emploi

Par **daisydou**, le **19/11/2013** à **23:25**

Bonjour, mon mari a perçu sur l'année 2012 une somme assez importante du pole emploi sois disant pour une année et demi de chômage sauf qu'il est employé depuis quelques années en CDI. pour moi qui suis peut être trop honnête, nous ne nous sommes pas posé la question, nous avons voulu tout de suite leur rendre, sauf qu'après qq passages, rien. J'ai décidé de reprendre le taureau par les cornes et me suis donc présenté au pole emploi pres de chez nous, et là commence une la descente aux enfers, on nous explique que l'argent nous reviens vraiment, puis un 1er montant, réclamé (1/3 de la réelle somme), repassage pour dire montant erroné, 2eme courrier expliquant 1er montant, repassage et là je demande à voir quelqu'un, une heure d'entretien avec l'adjoint au directeur, finalement trop perçu a tort remboursé en 2013, bon montant réclamé en 3 courriers (bidouillé). Mais à ce moment, le pire reste à venir. "Toutes sommes perçues est imposable" même si elle a été remboursée, donc on passe d'une réelle déclaration à moins de 13000 euros (avec une prime pour l'emploi de 500 euros) à une déclaration avec le pole emploi de presque 21000 euros (avec un "à payer de 1600 euros), la douche froide, de là, 4 rdv auprès de 2 excellentes contrôleuses des impôts, puis avis de dégrèvement de la somme réclamée, nous avons soufflé un peu mais ça ne règle pas notre problème avec la caf, qui nous réclame un avis d'impôt rectifié qu'on ne peut nous fournir, de plus je me suis arrêté de travailler pour la 1ère fois en congé parental pour m'occuper de nos 2 enfants (5 ans et 11 mois) et nous percevons des prestations familiales depuis 1 an, choses que nous allons perdre en grande partie à cause d'une erreur administrative du pole emploi. j'espère que l'état va comprendre la raison de notre mal être depuis presque un an et demi.